



Demande de prix services n° : BEN170311T-10028

« Acquisition de Smartphones pour la collecte de données du Projet »

BEN170311T

Bénin

Table des matières

| | | |
|----------|---|------------------------------------|
| 1 | Objet de la demande | 4 |
| 2 | Instructions aux soumissionnaires | 4 |
| 3 | Termes de références | 6 |
| 3.1 | Informations générales..... | 6 |
| 3.2 | Résultats attendus | 6 |
| 3.3 | Spécifications techniques | 7 |
| 3.4 | Méthodologie | Erreur ! Signet non défini. |
| 3.5 | Durée du marché | 9 |
| 3.6 | Lieux des prestations | 9 |
| 3.7 | Quantités | 9 |
| 3.8 | Profil du prestataire..... | 9 |
| 3.9 | Modalités de paiement..... | 9 |
| 3.10 | Evaluation des offres | 9 |
| 4 | Conditions d'exécution services | 11 |
| 4.1 | Généralités | 11 |
| 4.2 | Sous-traitance..... | 11 |
| 4.3 | Cession..... | 11 |
| 4.4 | Conformité de l'exécution | 11 |
| 4.5 | Modalités d'exécution | 11 |
| 4.6 | Réception des prestations | 12 |
| 4.7 | Facturation et paiement..... | 12 |
| 4.8 | Obligation de confidentialité | 12 |
| 4.9 | Clauses déontologiques..... | 12 |
| 4.10 | Gestion des plaintes et tribunaux compétents | 13 |
| 5 | Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire | 14 |
| 5.1 | Fiche d'identification | 14 |
| 5.1.1 | Personne physique | 14 |
| 5.1.2 | Entité de droit privé/public ayant une forme juridique | 16 |
| 5.1.3 | Entité de droit public | 17 |
| 5.1.4 | Sous-traitants..... | 18 |
| 5.2 | Formulaire d'offres – prix..... | 19 |
| 5.3 | Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion..... | 20 |
| 5.4 | Déclaration intégrité du soumissionnaire | 22 |

| | | |
|-------|---|------------------------------------|
| 5.5 | Documents à remettre- liste exhaustive | 23 |
| 5.6 | << Annexes | Erreur ! Signet non défini. |
| 5.6.1 | << Clause GDPR (en cas de prestataire de service qui va traiter des données personnelles) Erreur ! Signet non défini. | |
| 5.6.2 | << Déclaration d'objectivité et de confidentialité | 24 |

1 Objet de la demande

| | |
|---|------------------|
| OBJET DE LA DEMANDE | |
| Ce marché de fournitures consiste en « l'acquisition de Smartphones pour la collecte de données du Projet », conformément aux conditions de la présente demande de prix. | |
| REFERENCES ENABEL | BEN170311T-10028 |

2 Instructions aux soumissionnaires

| | |
|---|---------------------------------------|
| PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL durant la procédure | |
| NOM : | Roméo AJAVON |
| FONCTION : | Gestionnaire logistique et achat |
| ADRESSE : | Von FUPRO, Quartier Honmèho ; Bohicon |
| TEL | +229 66 48 66 66 |
| E-MAIL : | romeo.ajavon@enabel.be |

| | | |
|---|--------|---|
| DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE | | |
| RÉCEPTION DES OFFRES : | DATE : | 02/11/2021 à 10h00 au plus tard |
| | LIEU : | <p>Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :</p> <p>Un exemplaire original et une copie de l'offre complète seront introduits sur papier. En plus, le soumissionnaire joindra à ces offres sur papier, une version électronique, sous forme d'un ou plusieurs fichiers au format PDF sur Clé Usb, conforme à la version papier.</p> <p>Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention :</p> <p>« OFFRE_BEN170311T-10028 : acquisition de Smartphones pour la collecte de données du Projet »</p> <p>Attention Mr Roméo AJAVON.</p> <p>Elle sera introduite par remise contre inscription et émargement dans le registre de réception des dossiers de marchés publics au secrétariat du projet ARISA-B sis à Bohicon, Quartier Honmèho, Von FUPRO.</p> |

| | |
|--------------------------------|---|
| | <p>Le service est accessible du lundi au jeudi pendant les heures de travail : de 8h30 à 13h00 et de 14h15 à 18h le vendredi de 08h 30 à 13h 30.</p> <p>Toute demande de participation ou offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt. Les demandes de participation ou les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.</p> <p>Les offres envoyées d'une toute autre manière ou à d'autres destinataires seront écartées de l'évaluation des offres.</p> |
| DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : | 90 jours |

3 Termes de références

| DELAI DE LIVRAISON /EXECUTION /DUREE | |
|--|--|
| Date <souhaité > output : | A préciser par le soumissionnaire dans son offre |
| Date proposée par le soumissionnaire : | |

| PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL exécution | |
|---|--|
| NOM : | Mashoudou ASHANTI |
| FONCTION : | ATN Suivi & Evaluation du projet ARISA-B |
| ADRESSE : | Von FUPRO, Quartier Honmèho ; Bohicon |
| TEL | +229 97 58 90 19 |
| E-MAIL : | mashoudou.ashanti@enabel.be |

3.1 Informations générales

Contexte et justification

Financé par l'Union européenne le Projet d'Appui au Renforcement des Institutions dans le Secteur Agricole au Bénin, ARISA-B, est constitué d'une assistance technique territorialisée mis en œuvre au travers une convention de délégation signée entre l'Union européenne et Enabel autour du renforcement des capacités des structures opérationnelles déconcentrées et décentralisées et de l'appui aux filières prioritaires.

La structure du projet ARISA - B est composée d'une équipe de coordination et de pilotage de l'activité et de 7 agents facilitateurs hébergés par chacune des 7 Agences Territoriales de Développement agricole (ATDA

Conformément à la convention de délégation, ARISA-B élabore des rapports intermédiaires prenant en compte les progrès réalisés par les bénéficiaires de l'intervention. A la clôture, le projet élaborera un rapport final à transmettre à la Délégation de l'Union européenne. A cet effet, le projet organise des collectes périodiques d'informations pour renseigner les progrès réalisés par ses bénéficiaires. La réalisation de cette opération nécessite des équipements digitaux de collecte de données, dont les smartphones.

ARISA-B a donc prévu d'acquérir ces équipements afin de faciliter le processus de collecte de données sur le terrain.

Les présents termes de référence sont élaborés pour acquérir vingt-cinq (25) smartphones qui serviront à collecter les données de terrain.

3.2 Résultats attendus

Ce marché consiste en la fourniture et la livraison de 25 smartphones au profit du Projet ARISA-B. BEN170311T-10028

3.3 Spécifications techniques

L'offre du soumissionnaire doit être techniquement conforme aux spécifications techniques suivantes :

| • SPECIFICATIONS TECHNIQUES SMARTPHONES | |
|--|--|
| Information générale | Smartphone Mobile Multimédia Tout Terrain muni de protection contre les chocs Résistance à l'eau et à la poussière (IP68 et IP69K étanche) |
| | Résistante aux pluies diluviennes, aux routes boueuses, aux bosses sans fin, aux chutes, à la pression et à la force sur les chantiers de construction |
| Système d'exploitation | Android 9.0 |
| Robustesse | 1.5m anti-chute |
| | 360° anti-poussière |
| | Immersion hydrique 1,5 m pendant 60 minutes |
| Nombre de jours en veille | 60 jours |
| Écran | 6,3 " FHD gouttes d'eau |
| | Résolution haute densité 1080 * 2340 |
| | Expérience visuelle immersive |
| Helio P35 Octo-Core CPU, Fournis de hautes performances | Processeur efficace Helio P35 Octo-Core et par 4 Go de RAM |
| | ROM 64 Go et stockage extensible de 256 Go |
| Caméras arrière double | 16MP minimum |
| RAM | 4 Go minimum |
| ROM | 64 Go minimum |
| Carte Micro | Double |
| SIM | Double veille |
| Carte mémoire | TF externe jusqu'à 256 Go (non inclus) |
| Capteur | G-Sensor, Capteur de lumière, Capteur de proximité, Gyroscope, Capteur magnétique, Capteur de mouvement, Boussole, Capteur d'empreintes digitales, Capteur de pression |
| GPS/GLONASS | Oui |

| | |
|--|--|
| Empreinte digitale & Reconnaissance faciale | Oui |
| Affichage | Taille de l'écran 6.3 pouces écran FHD |
| | Type d'écran IPS, capacitif |
| | Résolution 1080 X 2340 pixels minimum |
| | Multi-Touch 5 Points |
| Caméra : Quantité de caméra 3 | Caméra frontale 16.0MP minimum |
| | Caméra arrière 16.0MP 0.3MP minimum |
| | Lampe de poche arrière : Oui |
| Connectivité | Ports 1 x écouteurs 3,5 mm ; 1 x Type C |
| | 2 cartes Micro SIM ou (1 carte Micro SIM 1 carte TF) |
| Batterie | Capacité de la batterie 13000mAh minimum |
| | Charge rapide : Oui |
| | Puissance de charge 5V 6A |
| Dimensions et poids | Taille 171.28*80.2*19.45mm |
| | Poids 408g maximum |
| Réseau | WI-FI : 802.11ac / b / g / n |
| | Bluetooth : BT4.2 |
| | Spéc GSM : B2 / 3/5/8 |
| | Spéc WCDMA : B1 / B2 / B4 / B5 / B8 |
| | Spéc. LTE : B1/2/3/4/5/7/8/12/17/18/19/20/25/26/66/40 |
| Contenu de l'emballage | Manuel d'utilisation Français et Anglais |
| | Présentation du produit en image |
| | Câble USB |
| | Écouteur |
| | Chargeur rapide |
| | Outil |
| | Film protecteur |
| Pochette universelles | Oui |
| Plus et verres trempés | Oui |

3.4 Durée du marché

Le présent marché est prévue pour trois (03) mois.

Le délai de livraison de la commande sera précisé par le soumissionnaire dans son offre. Le délai de livraison est un critère d'attribution par conséquent le non-respect de ce délai entrainera l'application des pénalités et amendes.

3.5 Lieux des prestations

La livraison se fera au siège du Projet ARISA-B, sis à Bohicon, Quartier Honmèho, quatrième von à gauche après la FUPRO.

3.6 Quantités

La quantité de smartphones à fournir est de vingt-cinq (25) et peut connaître une variation en plus ou en moins. La quantité réelle à commander sera précisée dans des bons de commande après attribution du marché.

ARISA-B se réserve le droit de ne pas commander toute la quantité estimée, et le fournisseur ne peut réclamer des droits et intérêts si ladite quantité n'est pas atteinte.

3.7 Profil du prestataire

Le soumissionnaire doit fournir la preuve de son existence légale (Certificat d'inscription au registre de commerce (entreprise) ou récépissé d'immatriculation et journal officiel), ainsi que la preuve de son immatriculation IFU.

Il doit également disposer de références dans la fourniture de smartphones.

3.8 Modalités de paiement

Aucune avance ne sera payée.

Le paiement sera effectué comme suit :

100 % de la somme totale sera payé après réception des smartphones objets de la commande.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de paiement de trente jours à compter du lendemain du jour de réception et de vérification de la prestation et pour autant que ce dernier soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que d'autres documents éventuellement exigés.

La facture sera normalisée et sera adressée au client : Projet ARISA-B / Enabel (BEN170311T).

La facture sera envoyée au secrétariat de ARISA-B sis à Bohicon, quatrième von après la FUPRO.

3.9 Evaluation des offres

3.9.1 Critères de sélection

Le soumissionnaire devra fournir :

- Le registre de commerce ou tout document équivalent ;
- Son attestation d'immatriculation IFU ;
- Avoir exécuté au cours des trois (03) dernières années **au moins deux (02) marchés similaires (la fourniture de matériel informatique ou télécommunication) ;**

3.9.2 Critères d'attribution

La conformité des spécifications techniques du matériel proposé ainsi que la garantie est un critère de régularité des offres. La garantie minimum exigée est de 6 mois.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière qu'il juge économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

Critère 1 : Délai de livraison (40%) :

La meilleure offre reçoit chaque fois le maximum des points et les autres offres sont cotées en fonction de l'écart relatif par rapport à la meilleure offre.

Critère 2 : Prix (60%)

L'évaluation de ce critère se fera sur la base de l'offre financière.

Les règles suivantes seront chaque fois appliquées pour distribuer les points :

En ce qui concerne le critère « prix », la formule suivante sera appliquée :

Points offre X = (Prix offre la plus basse/Prix offre X) * 60

3.9.2.1 Cotation finale

Les cotations pour les critères d'attribution seront additionnées. Le marché sera attribué au soumissionnaire qui obtient la cotation finale la plus élevée, après que le pouvoir adjudicateur aura vérifié, à l'égard de ce soumissionnaire, l'exactitude de la déclaration sur l'honneur et à condition que le contrôle ait démontré que la déclaration sur l'honneur correspond à la réalité.

3.9.2.2 Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui a remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse.

Il faut néanmoins remarquer que, conformément à l'art. 85 de la loi du 17 juin 2016, il n'existe aucune obligation pour le pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à passer le marché, soit refaire la procédure, au besoin suivant un autre mode.

Conclusion du contrat

Le marché a lieu par la notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre.

La notification est effectuée par courrier électronique ; toutefois le contrat intégral consiste, dès lors en un marché attribué par Enabel au soumissionnaire choisi conformément au :

- La présente demande de prix et ses annexes ;

- La meilleure offre finale (BAFO) approuvée de l'adjudicataire et toutes ses annexes ;
- La lettre recommandée portant notification de la décision d'attribution ;
- Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.

4 Conditions d'exécution services

4.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de fourniture passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

4.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

4.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

4.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

4.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

4.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

4.7 Facturation et paiement

Les factures sont établies en un seul exemplaire et respectent les prescriptions mentionnées dans le bon de commande.

La facture sera normalisée et est envoyée à l'adresse mentionnée dans le bon de commande.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations.

4.8 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR est d'application, voir annexe.

4.9 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel (mettre le lien vers le texte), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

4.10 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

5 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

5.1 Fiche d'identification

5.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39do-4646-b070-5cfed3760aed>

| | | |
|--|---|-------|
| I. DONNÉES PERSONNELLES | | |
| NOM(S) DE FAMILLE ¹ | | |
| PRÉNOM(S) | | |
| DATE DE NAISSANCE | | |
| JJ MM AAAA | | |
| LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE) | PAYS DE NAISSANCE | |
| TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ | | |
| CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE ² AUTRE ³ | | |
| PAYS ÉMETTEUR | | |
| NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ | | |
| NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴ | | |
| ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE | | |
| CODE POSTAL | BOITE POSTALE | VILLE |
| RÉGION ⁵ | PAYS | |
| TÉLÉPHONE PRIVÉ | | |
| COURRIEL PRIVÉ | | |
| II. DONNÉES COMMERCIALES | | |
| Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels. | | |
| Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE? | NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant) | |
| | NUMÉRO DE TVA | |
| | NUMÉRO D'ENREGISTREMENT | |
| | LIEU DE L'ENREGISTREMENT | |
| | VILLE | |
| | PAYS | |
| OUI NON | | |

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

| | |
|------|-----------|
| DATE | SIGNATURE |
|------|-----------|

5.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

| | | | | | |
|---|--------------------------|------------------------|--------------|------------|-------------|
| NOM OFFICIEL⁶ | | | | | |
| NOM COMMERCIAL (si différent) | | | | | |
| ABRÉVIATION | | | | | |
| FORME JURIDIQUE | | | | | |
| TYPE | A BUT LUCRATIF | | | | |
| D'ORGANISATION | SANS BUT LUCRATIF | ONG⁷ | OUI | NON | |
| NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁸ | | | | | |
| NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant) | | | | | |
| LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL | | VILLE | PAYS | | |
| DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL | | | JJ | MM | AAAA |
| NUMÉRO DE TVA | | | | | |
| ADRESSE DU SIEGE SOCIAL | | | | | |
| CODE POSTAL | BOITE POSTALE | | VILLE | | |
| PAYS | TÉLÉPHONE | | | | |
| COURRIEL | | | | | |
| DATE | | CACHET | | | |
| SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ | | | | | |

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁷ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁸ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

5.1.3 Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

| | | | |
|--|----------------------|--------------|-------------|
| NOM OFFICIEL¹⁰ | | | |
| ABRÉVIATION | | | |
| NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹¹ | | | |
| NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE | | | |
| (le cas échéant) | | | |
| LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL | VILLE | PAYS | |
| DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL | JJ | MM | AAAA |
| NUMÉRO DE TVA | | | |
| ADRESSE OFFICIELLE | | | |
| CODE POSTAL | BOITE POSTALE | VILLE | |
| PAYS | TÉLÉPHONE | | |
| COURRIEL | | | |
| DATE | CACHET | | |
| SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ | | | |

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

BEN170311T-10028

5.1.4 Sous-traitants

| Nom et forme juridique | Adresse / siège social | Objet |
|------------------------|------------------------|-------|
| | | |
| | | |
| | | |

5.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux Spécifications techniques et conditions d'exécution du présent marché, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

| Poste | Désignation | Quantité | Prix unitaire Hors TVA (euros) | Montant hors TVA (euros) |
|--|---|----------|-----------------------------------|-----------------------------|
| 1 | Smartphones Mobile Multimédia Tout Terrain | 25 | | |
| 2 | Verre trempé Smartphones Mobile Multimédia Tout Terrain | 25 | | |
| 3 | Pochette universelle étanche Mobile Multimédia Tout Terrain | 25 | | |
| Total hors taxes | | | | |
| <p>NB : Tous les frais sont inclus dans le coût y compris les frais de livraison. Le projet ARISA-B est projet financé par l'Union Européenne et est exonéré de TVA.</p> <p>Arrêté le présent bordereau de prix, au montant total Hors TVA en euro en toutes lettres en euro.</p> <p>Fait à, le</p> <p>Nom, prénom , signature et cachet</p> | | | | |

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

5.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° blanchiment de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [<lien>](#);
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [<lien>](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

5.4 Déclaration intégrité du soumissionnaire

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

5.5 Documents à remettre- liste exhaustive

Documents généraux :

- Le formulaire d'identification signé, selon le modèle joint ;
- La déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion signée selon le modèle joint ;
- Une déclaration d'intégrité signée, selon le modèle joint ;
- Le RIB du compte bancaire sur lequel le paiement sera effectué.

Vis-à-vis de la sélection :

- Le registre de commerce ou tout document équivalent ;
- Son attestation d'immatriculation IFU ;

Vis-à-vis de l'aptitude technique :

Le prestataire doit joindre :

- Liste de fournitures similaires réalisée + Attestations (au moins 3) de bonne fin d'exécution, de marchés similaires réalisés
- Une liste reprenant les fournitures livrées les plus importants qui ont été effectués au cours des trois dernières années, avec mention du montant et de la date et les destinataires publics ou privés
- Contrats de marché et/ou bons de commande accompagnés de leurs attestations de bonne fin d'exécution ou PV de réception ou bordereau de livraison ;

Vis-à-vis de la régularité des offres :

- Spécifications techniques du matériel et des équipements proposés, accompagnées des fiches techniques et brochures/prospectus (en couleur) ;
- Délai de garantie

Vis-à-vis des critères d'attribution :

- Délai de livraison
- Le formulaire d'offre de prix et bordereau de prix signés, selon le modèle joint.

5.5.1 Déclaration d'objectivité et de confidentialité

Je, soussigné(e), certifie par la présente mon accord pour participer à la préparation des documents de marché sus-référencé. Par la même occasion, je confirme avoir pris connaissance des informations disponibles à ce jour sur ce marché public.

En outre, je m'engage à assumer mes responsabilités avec honnêteté et équité. En prenant part à la préparation de documents, je serai objectif et respecterai en tous points les principes de concurrence loyale et d'impartialité, notamment en évitant toute clause ou disposition favorisant un produit, un fabricant, un fournisseur, un entrepreneur ou un prestataire de services donné.

Je m'engage à conserver de manière sûre et confidentielle les informations et les documents ("informations confidentielles") qui me seront communiqués ou dont je prendrai connaissance ou que j'élaborerai dans le cadre de la préparation du marché public sus-référencé et je m'engage à ne les exploiter qu'aux seules fins de la préparation de ce marché public et à ne les communiquer à aucune tierce partie. De plus, je m'engage à ne pas conserver de copie d'informations écrites et de prototypes fournis, ainsi qu'à n'aider et à ne m'associer avec aucun [soumissionnaire/demandeur/candidat] dans le cadre de ce marché public. Je suis pleinement conscient qu'en cas de non-respect, je serais exclu de ce marché public et que ma candidature/mon offre/ma demande pourra être rejetée.

Enfin, je m'engage à ne communiquer les informations confidentielles à aucun employé ou expert, à moins que ce dernier n'ait accepté de signer la présente déclaration et de se soumettre à ces dispositions.

Nom

Signature

Date